

Interview

CYBERVIOLENCES : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Quelles sont les spécificités du cyberharcèlement ?

Justine Atlan : C'est une forme de harcèlement qui se déroule dans la sphère numérique. Une succession d'actes malveillants visant à nuire à une personne désignée, qui s'exercent via les moyens de communication numériques (messageries privées, SMS, réseaux sociaux) à travers du texte, de la photo ou de la vidéo. Ses spécificités sont liées à celles de ces outils : la facilité, ces supports étant propices à la création de fausses informations, de rumeurs ; la viralité, qui entraîne une propagation massive des contenus, vus très vite par un grand nombre de personnes, dont certaines parfois ne connaissent même pas la victime ; l'absence d'espace de repli, le harcèlement se prolongeant en dehors de l'école, jusque dans la chambre à coucher ; la réapparition possible des contenus, même retirés, les contenus malveillants restant comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête de la victime.

Ce mode de harcèlement est-il plus fréquent que le harcèlement classique ?

J. A. : Statistiquement, non. Le cyberharcèlement est un outil supplémentaire à la disposition des harceleurs, et il n'est pas nouveau : il y a dix ans, lorsque le ministère de l'Éducation nationale s'est attaqué au harcèlement scolaire, nous avons déjà signalé qu'il fallait prendre en compte sa dimension « cyber ». C'est ainsi que

La force de frappe du cyberharcèlement, inséparable de son pendant dans la réalité, est à mettre au compte de ses particularités techniques. Parents et enseignants doivent s'en préoccuper activement, selon la directrice de l'Association e-Enfance, qui répond à nos questions.

PROPOS RECUEILLIS PAR KARINE HENDRIKS



Justine Atlan

Directrice générale de l'Association e-Enfance, reconnue d'utilité publique et agréée par l'Éducation nationale. Cette structure de prévention des cyberviolences intervient dans les établissements scolaires, forme les professionnels et sensibilise les parents. Elle gère aussi le 3018 (numéro national et appli), outil de lutte contre les violences numériques.

l'Association e-Enfance est devenue son partenaire officiel sur cette question. Mais aujourd'hui, les enfants ont des tablettes de plus en plus tôt, les parents les équipent presque tous d'un Smartphone dès l'entrée en sixième, ce qui leur donne souvent accès aux réseaux sociaux (pourtant destinés aux + de 13 ans) et aux messageries. Au collège, les situations de harcèlement s'accompagnent quasi systématiquement d'un volet « cyber ». On observe de plus en plus de cas dans les écoles primaires, mais le phénomène reste surtout sensible chez les 11-14 ans. À cet âge, ils créent des groupes « classe » pour travailler, nouent des amitiés via les réseaux, voire des histoires amoureuses : le numérique devient leur moyen de communication privilégié. Ces outils servent aussi, naturellement, de support aux comportements malveillants.

Quelles formes prennent ces comportements malveillants ?

J. A. : C'est très varié. Cela va des insultes ou des moqueries sous forme de SMS récurrents à l'exclusion systématique de la victime de tous les groupes ou événements en ligne, en passant par la diffusion ou rediffusion de photos ou de vidéos d'un

élève dans une posture humiliante ou par celle de photos privées destinées à faire passer une adolescente pour une « fille facile ». Les contenus sont souvent sexistes. Cela peut aussi être la diffusion de rumeurs sur l'homosexualité d'un garçon. La dimension sexuelle est fréquente, parce qu'il y a une agitation très forte autour de cette question à cet âge. Ils regardent des choses sur Internet, commencent à avoir des expériences dans la vraie vie ou en ligne, s'échangent parfois des *nudes*, des photos à caractère érotique ou sexuel. Les adolescents, aujourd'hui, s'envoient ces contenus de manière assez décomplexée. Mais la personne en qui ils avaient confiance peut tout à coup décider de partager ces images privées. C'est illégal et puni par la loi, mais ils n'en ont pas conscience. Parfois aussi les contenus sont volés, ou bien il s'agit de montages, qui sont ensuite diffusés.

Existe-t-il des « profils types » chez les victimes ou les cyberharceleurs ?

J. A. : Les filles sont plus souvent victimes que les garçons parce que le cyberharcèlement passe beaucoup par l'image. Elles sont aussi plus actives sur les réseaux, publient davantage de contenus et se mettent parfois en danger en imitant la façon dont certaines célébrités se mettent en avant : elles ont envie de leur ressembler ou pensent que c'est l'attitude attendue pour une femme. Elles sont prises dans les injonctions contradictoires de la société, de liberté, d'égalité, et en même temps de conceptions très archaïques sur la façon dont une jeune fille doit se comporter. Les victimes sont aussi souvent des

jeunes un peu différents des autres, qui ont du mal à exprimer leurs émotions, notamment la colère. Ils ne savent pas dire stop, intériorisent leur mal-être, ne facilitant pas l'empathie à leur égard. Ce sont souvent des hypersensibles, mais certaines compétences sociales leur font défaut, à la différence des agresseurs qui, eux, font preuve de leadership et maîtrisent la communication, un atout stratégique dans l'utilisation des réseaux sociaux.

Leurs profils sont-ils différents de ceux qui harcèlent dans l'établissement ?

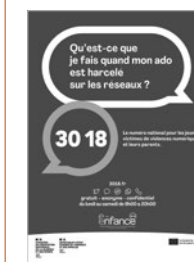
J. A. : Généralement pas au départ : ceux qui sont capables de frapper un enfant dans les toilettes sont les mêmes que ceux qui postent des contenus haineux. Mais certains, qui ne commettraient jamais un acte violent physiquement et s'en détourneraient, s'autorisent sur les réseaux sociaux à aller voir, à « liker » un commentaire ou à partager un contenu. L'écran désinhibe et conduit certains jeunes à adopter des comportements que la présence de la victime aurait arrêtés. Ils vont, malheureusement, s'agréger au groupe de harceleurs en ligne. Ce phénomène s'apparente pour moi à la lapidation : les auteurs n'auront peut-être jeté qu'une seule pierre mais la victime, elle, reçoit tous les coups.

En tant que parent, quelle est la meilleure façon de prévenir le cyberharcèlement et d'y mettre fin ?

J. A. : Il faut d'abord avoir conscience qu'il n'est pas forcément souhaitable de donner à son enfant accès aux réseaux sociaux trop tôt. Puis, ne pas le laisser se débrouiller seul : lui expliquer ce qu'on peut publier ou pas, comment on se protège, comment on paramètre son compte, qui peut commenter. À l'adolescence, les parents ne peuvent plus tout contrôler et il y a des sujets difficiles à évoquer. >>>

3018, L'APPLI

Lancée début 2022, l'application 3018 donne aux jeunes accès à un coffre-fort numérique pour stocker les preuves des violences qu'ils ont subies et les met en relation, par chat ou téléphone, avec l'équipe du 3018. Elle leur propose en outre des fiches conseil sur leurs droits, sur la manière de réagir aux cyberviolences, et le quiz « Suis-je harcelé ? ». Plateforme de signalement, le 3018 conseille aussi les parents et les professionnels et, via le site e-enfance.org, leur propose de multiples ressources (conférences, films, dépliants, etc.). Les animateurs de son pôle intervention, agréé par le ministère de l'Éducation nationale, font de la prévention dans les établissements scolaires à partir du CE1.





“
Les auteurs n'auront peut-être jeté
qu'une seule pierre mais la victime,
elle, reçoit tous les coups.”

>>> Ils peuvent alors faire appel à des associations comme la nôtre. Sur la question des *nudes*, par exemple, l'idéal serait que les jeunes n'en envoient jamais. Mais on sait qu'ils seront tentés. Nous leur conseillons, s'ils souhaitent le faire, d'envoyer une photo sans leur visage. Si un jour elle est publiée, ils pourront dire que ce n'est pas eux. En cas de cyberharcèlement avéré, l'enfant ou ses parents peuvent nous contacter au 3018 ou via l'appli du même nom. Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est le numéro national de lutte contre toutes les formes de violence numérique. Son équipe de 15 personnes, composée de psychologues, de juristes et de spécialistes du numérique, est disponible sept jours sur sept, de 9 heures à 23 heures. Nous avons des accords avec les plateformes, nos signalements sont prioritaires et nous obtenons très vite, souvent dans l'heure, la suppression des contenus ou du compte incriminés. Mais nous disons aussi aux parents que leur enfant a plus de risques d'être auteur ou témoin de harcèlement que victime ! L'éducation de nos enfants doit en tenir compte : « Si tu vois ça, si tu assistes à cela, si tu es tenté

de participer, voilà ce que tu dois faire. » C'est une responsabilité collective. On ne peut pas s'adresser uniquement aux victimes.

Quel rôle les enseignants peuvent-ils jouer auprès des jeunes ?

J. A. : Le ministère de l'Éducation nationale prend très au sérieux cette problématique. Aujourd'hui, les enseignants sont sensibilisés à l'existence du phénomène. Depuis dix ans, une politique publique s'est développée, des protocoles ont été diffusés, des formations proposées. Seul bémol, elles sont trop souvent à l'initiative des établissements ou des individus. Il serait bien que certaines actions soient obligatoires, par exemple la formation d'adultes médiateurs pour gérer des situations de harcèlement émergentes. Il faudrait aussi que les élèves, dès la maternelle, apprennent à identifier leurs émotions et celles des autres, pour développer leur empathie. Le volontariat ne suffit plus, il crée des inégalités entre établissements et fait perdre beaucoup de temps.

Les plateformes et les réseaux sociaux font-ils assez d'efforts de leur côté ?

J. A. : Nous travaillons quotidiennement avec eux et, globalement, ils sont très réactifs à nos signalements. Mais ils pourraient faire davantage de prévention auprès des jeunes, diffuser des informations, des conseils sur le paramétrage des comptes, ce qu'ils peuvent ou non envoyer, ce qu'est un propos haineux, etc. Ils pourraient aussi être plus proactifs dans la modération des comptes des mineurs et les identifier plus systématiquement, notamment ceux des enfants qui n'ont pas les 13 ans requis et mentent sur leur âge. Enfin, leurs algorithmes pourraient être programmés pour participer à ces efforts et lutter contre le mal-être des adolescents, qu'au contraire ces plateformes favorisent en leur proposant des contenus qui enferment. ■